



***l'Entrepreneante !***

***Compte Financier Unique 2025 – Budget Primitif 2026***

***Note de présentation et projet de budget 2026***

***Conseil Municipal en date du 27 avril 2026***

Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel d'une commune ; c'est par conséquent un document budgétaire essentiel. Il permet de traduire en termes budgétaires et comptables les actions d'une municipalité en procédant à l'ouverture de crédits, tant en dépenses qu'en recettes, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement. C'est en ce sens que l'on dit qu'un budget est un acte de prévision, un acte d'autorisation, mais également un acte politique.

Il doit être voté par le Conseil Municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (avant le 30 avril année de renouvellement général de l'assemblée délibérante) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services communaux. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements programmés.

La section d'investissement présente quant à elle les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres (par exemple l'autofinancement), par des dotations (par exemple le FCTVA) et subventions et, le cas échéant, par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine communal.

De plus, le budget principal d'une commune peut être assorti de budgets annexes ; c'est le cas du budget annexe « Production d'énergie » qui retrace l'activité d'un service public industriel et commercial.

Par ailleurs, le Conseil Municipal va adopter son 1<sup>er</sup> Compte Financier Unique (CFU) ; ce nouveau document budgétaire remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Le CFU est un document commun au maire et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ». Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

#### Ce que le CFU apporte :

- Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.
- Le levier d'un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) pour établir ce document commun. Cela contribuera, si nécessaire, à la fiabilisation de la qualité des comptes.

## Ce que le CFU ne change pas

- L'architecture budgétaire de la collectivité. C'est pourquoi un CFU est établi pour les budgets « éligibles » qui produisaient jusqu'à aujourd'hui un compte administratif et un compte de gestion ;
- La date de vote du CFU de l'exercice N : comme pour le compte administratif, elle doit intervenir au plus tard le 30 juin N+1 ;
  - Les modalités de vote : comme aujourd'hui pour le compte administratif, le maire ou le président devra quitter la salle au moment du vote sur le CFU.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est obligatoirement jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux (art. L1612-35, CGCT). Dans le cadre du nouveau référentiel M57, le maire doit préparer et présenter le projet de budget de la commune et le communiquer aux membres du conseil municipal douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen du budget primitif (art. L1612-26, CGCT). Ce projet de budget est détaillé dans la présente note.

## Le CFU permet de retrouver les éléments suivants :

| <b>Composition du CFU</b>                 | <b>Ce que vous y trouverez</b>  |
|---|---|
| I) Informations générales et synthétiques | Une vue panoramique sur les principales données : ratios, résultats globaux et bilans synthétiques  |
| II) Exécution budgétaire                  | Le compte rendu de l'exécution budgétaire : la vue d'ensemble, qui vous présente les grands équilibres, est fournie par l'ordonnateur et les vues détaillées par le comptable.  |
| III) États financiers                     | La vision patrimoniale : le bilan, le compte de résultat, la balance et l'annexe si votre collectivité a recours à la certification des comptes   |
| IV) États annexés                         | Des précisions que vous trouviez précédemment dans les annexes du compte administratif. Seuls les états conservant une pertinence sont retenus dans le CFU.<br>Vous disposez ainsi de focus sur des questions budgétaires (vérification de l'équilibre, présentation croisée nature / fonction, détail des subventions, annexe environnementale ou gestion pluriannuelle...) ou comptables (état de la dette, des provisions ou d'engagements au-delà de l'exercice liés à des opérations particulières). |

**Budget Primitif 2026 - Budget Principal**

Les résultats de l'exercice 2025 sont présentés comme suit :

**Section de Fonctionnement :**

|  |                        |
|--|------------------------|
| Dépenses                                 | 50 912 505,44 €        |
| Recettes                                 | 56 401 488,28 €        |
| <b>Résultat de l'exercice</b>            | <b>5 488 982,84 €</b>  |
| Excédent antérieur reporté               | 22 920 950,53 €        |
| <b>Résultat cumulé de fonctionnement</b> | <b>28 409 933,37 €</b> |

**Section d'investissement :**

|  |                          |
|--|--------------------------|
| Dépenses   | 51 527 384,69 €          |
| Recettes   | 41 252 078,79 €          |
| <b>Résultat de l'exercice</b>                    | - <b>10 275 305,90 €</b> |
| Déficit antérieur reporté                        | - 12 541 528,55 €        |
| <b>Solde cumulé d'exécution d'investissement</b> | - <b>22 816 834,45 €</b> |

**Ensemble**

|                               |                         |
|-------------------------------|-------------------------|
| Dépenses                      | <b>102 439 890,13 €</b> |
| Recettes                      | <b>97 653 567,07 €</b>  |
| <b>Résultat de l'exercice</b> | - <b>4 786 323,06 €</b> |
| Excédent antérieur reporté    | <b>10 379 421,98 €</b>  |
| <b>Résultat cumulé</b>        | <b>5 593 098,92 €</b>   |

**Restes à réaliser :**

|                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| Dépenses                           | 6 082 549,07 €        |
| Recettes                           | 14 553 007,92 €       |
| <b>Solde des restes à réaliser</b> | <b>8 470 458,85 €</b> |

Ces résultats sont reportés dans le budget 2026 comme suit :

|   |   |                        |
|---|---|------------------------|
| <b>Déficit d'investissement reporté (001)</b> | - | <b>22 816 834,45 €</b> |
|---|---|------------------------|

|   |  |                        |
|---|--|------------------------|
| <b>Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)</b> |  | <b>14 346 375,60 €</b> |
|---|--|------------------------|

|   |  |                        |
|---|--|------------------------|
| <b>Excédent de fonctionnement reporté (002)</b> |  | <b>14 063 557,77 €</b> |
|---|--|------------------------|

Quelques éléments sur l'exécution du budget principal 2025 :

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES OPERATIONS REELLES |                                       |                        |                        |                            |                     |
|---|---------------------------------------|------------------------|------------------------|----------------------------|---------------------|
| CHP   | LIBELLE                               | MONTANT                |                        |                            | TAUX DE REALISATION |
|   |                                       | INSCRIPTION BUDGETAIRE | REALISE                | DIFFERENCE SUR REALISATION |                     |
| 011   | Charges à caractère général           | 13 581 453,00 €        | 11 831 645,65 €        | - 1 749 807,35 €           | 87%                 |
| 012   | Charges de personnel, frais assimilés | 22 693 000,00 €        | 21 936 905,50 €        | - 756 094,50 €             | 97%                 |
| 014   | Atténuations de produits              | 560 000,00 €           | 553 273,43 €           | - 6 726,57 €               | 99%                 |
| 65  | Autres charges de gestion courante    | 6 176 199,00 €         | 5 854 633,26 €         | - 321 565,74 €             | 95%                 |
| 66  | Charges financières                   | 1 245 454,06 €         | 1 231 935,54 €         | - 13 518,52 €              | 99%                 |
| 67  | Charges exceptionnelles               | 133 462,10 €           | 103 478,17 €           | - 29 983,93 €              | 78%                 |
| 68  | Dotations provisions semi-budgétaires | 399 650,00 €           | 399 650,00 €           | - €                        | 100%                |
| <b>TOTAL</b>                                      |                                       | <b>44 789 218,16 €</b> | <b>41 911 521,55 €</b> | <b>- 2 877 696,61 €</b>    | <b>94%</b>          |

| RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES OPERATIONS REELLES                       |  |                        |                        |                            |                     |
|---|--|------------------------|------------------------|----------------------------|---------------------|
| CHP   | LIBELLE                                  | MONTANT                |                        |                            | TAUX DE REALISATION |
|   |  | INSCRIPTION BUDGETAIRE | REALISE                | DIFFERENCE SUR REALISATION |                     |
| 013   | Atténuations de charges                  | 450 000,00 €           | 801 092,02 €           | 351 092,02 €               | 178%                |
| 70  | Produits services, domaine et ventes div | 1 901 400,00 €         | 1 869 122,13 €         | - 32 277,87 €              | 98%                 |
| 73  | Impôts et taxes                          | 5 526 836,00 €         | 5 500 500,88 €         | - 26 335,12 €              | 100%                |
| 731   | Fiscalité locale                         | 20 331 030,00 €        | 21 876 283,72 €        | 1 545 253,72 €             | 108%                |
| 74  | Dotations et participations              | 22 654 465,00 €        | 23 098 889,98 €        | 444 424,98 €               | 102%                |
| 75  | Autres produits de gestion courante      | 298 000,00 €           | 349 324,95 €           | 51 324,95 €                | 117%                |
| 76  | Produits financiers                      | 20 000,00 €            | 24 830,75 €            | 4 830,75 €                 | 124%                |
| 77  | Produits exceptionnels                   | 37 000,00 €            | 571 430,81 €           | 534 430,81 €               | 1544%               |
| 78  | Reprises sur amortissements              | 48 500,00 €            | 48 500,00 €            | - €                        | 100%                |
| <b>TOTAL</b>  |  | <b>51 267 231,00 €</b> | <b>54 139 975,24 €</b> | <b>2 872 744,24 €</b>      | <b>106%</b>         |
| <b>RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DES OPERATION REELLES :</b> |  |                        |                        | <b>5 750 440,85 €</b>      |                     |

## **Faits significatifs sur les taux de réalisation :**

### **Dépenses de fonctionnement :**

Chapitre 011 : - 1 749 807,35 €

Crédits non utilisés :

- 335 690,84 € sur les fluides

- 592 106,56 € sur les contrats divers d'entretien et de maintenance

- 153 984,19 € sur les dépenses des transports des personnes extérieures à la collectivité

Chapitre 012 : - 756 094,50 €

Chapitre 65 : - 321 565,74 €

Crédits non utilisés : - 315 500 € d'économie sur le versement de la subvention versée au CCAS

### **Recettes de fonctionnement :**

Chapitre 013 : + 351 092,02 €

Remboursements sur la rémunération du personnel, réalisation à hauteur de 178 %

Chapitre 731 : + 1 545 253,72 €

Impôts directs + 644 571 €

Autres contributions directes + 538 936 €

Taxe communale additionnelle aux droits de mutation + 157 053 €

Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité + 204 693,72 €

Chapitre 74 : + 444 424,98 €

Dotations forfaitaires + 222 136 €

Dotations de solidarité urbaine + 215 146 €

Dotations nationales de péréquation des Communes + 35 936 €

Subventions versées par le Département + 57 226 €

Chapitre 75 : + 51 324,95 €

Revenus des immeubles + 15 907,13 €

Dédits et pénalités perçus + 21 470,33 €

Chapitre 77 : + 534 430,81 €

Mandats annulés sur exercices antérieurs + 24 357,09 €

Produits de cessions + 510 073,72 €

La section de fonctionnement du budget primitif de la ville est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 68 951 890,47 €. La section d'investissement du budget primitif de la ville est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 77 343 707,58 €. Soit un budget de 146 295 598,05 € toutes sections confondues.

La vue par chapitre du budget primitif 2026 est présentée en annexe de la présente note.

### **Le projet de budget de la section de fonctionnement en dépenses**

#### **Concernant les charges à caractère général :**

- Le budget relatif aux fluides (60611 - eau, 60612 - électricité et 60613 – gaz/chauffage urbain) s'établit à 2 438 831 €, en baisse par rapport à 2025.
- Les dépenses d'entretien, de réparation et de maintenance s'élèvent à 2 712 610 € répartis principalement selon les postes suivants :
  - Maintenance des bâtiments : 326 100 € ;
  - Maintenance des voiries et espaces verts : 1 005 000 € ;
  - Maintenance des systèmes de chauffage : 167 640 € ;
  - Maintenance de l'éclairage public : 122 000 € ;
  - Maintenance informatique et copieurs : 423 000 €.
- Les primes d'assurance s'élèvent à 562 500 €.
- La gestion du garage – véhicules et matériels techniques - (location, carburants et réparations) s'établit à 732 000 €.
- Les charges de copropriété et les taxes foncières et d'habitation s'établissent à 420 000 €.
- Les frais de télécommunications et d'affranchissement se chiffrent à 222 120 €.
- Les politiques culturelles bénéficient d'un budget de 311 820 €.
- Les politiques scolaires et périscolaires bénéficient d'un budget de 1 523 282 €.
- Les politiques jeunesse et loisirs bénéficient d'un budget de 422 420 €.
- Le budget des centres culturels et sociaux s'établit à 130 635 €.
- Le programme « Cité éducative » s'élève à 182 762 €.
- Le politique de la Ville bénéficie d'un budget de 353 019 €.
- Le forfait d'exploitation du centre aquatique Nauticaa s'élève à 515 000 € (rémunération du personnel en période de fermeture).

### Concernant les charges de personnel :

- Le budget alloué à la masse salariale s'établit 22 972 325 €.

### Concernant les charges de gestion courante :

- La subvention de fonctionnement au Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Souchez est stable pour un montant de 176 239 €.
- La subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale s'établit à 4 530 000 €.
- Le montant des subventions aux associations s'établit à 1 000 000 € (hors politique de la Ville et Cité Educative).

### Le projet de budget de la section de fonctionnement en recettes

#### Le chapitre 70 (produits des services et du patrimoine) :

- Les redevances d'occupation du domaine public s'établissent à 233 235 €.
- Les concessions des cimetières se chiffrent à 30 000 €.
- Les redevances à caractère culturel s'élèvent à 37 000 €.
- Les redevances des accueils de loisirs et séjours s'établissent à 208 100 €.
- La régie de la cantine s'établit à 550 000 €.
- La refacturation des frais de personnel au CCAS : 750 000 €.

#### Les chapitres 73 et 731 (produits fiscaux) :

- Le produit de la fiscalité directe locale s'établit à 20 284 402 €.
- Les attributions de compensation de la CALL s'établissent à 4 760 528 €.
- La dotation de solidarité communautaire se chiffre à 182 583 €.
- Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est stable et s'établit à 558 842 €.
- La taxe sur la consommation finale d'électricité s'établit à 400 000 €.
- Les droits de mutation sont stables et se chiffrent à 500 000 €.

#### Le chapitre 74 (dotations et participations) :

- La dotation forfaitaire s'élève à 7 200 000 €.
- La dotation de solidarité urbaine s'établit à 12 600 000 €.
- La dotation nationale de péréquation se chiffre à 930 000 €.
- Les recettes (subventions et prestations) en provenance de la Caisse d'Allocations Familiales s'établissent à 1 174 700 €.
- Les allocations compensatrices s'élèvent à 625 000 €.

#### Le chapitre 75 (produits de gestion courante) :

- Les loyers s'élèvent à 140 000 € (avec les refacturations de taxes foncières).

- Les locations de salles se chiffrent à 80 000 €.
- Les remboursements de sinistres s'établissent à 20 000 €.
- La redevance d'affermage pour Nauticaa se chiffre à 223 334 € compte tenu de l'entrée en vigueur du contrat au 1<sup>er</sup> mai 2026.

- Le chapitre 013 (atténuations de charges) :

- Les remboursements sur rémunérations et charges s'établissent à 600 000 €.

NB : le projet de budget pour la section d'investissement est détaillé en annexe de la présente note. Le plan pluriannuel est présenté en dépenses et s'équilibre par les recettes suivantes :

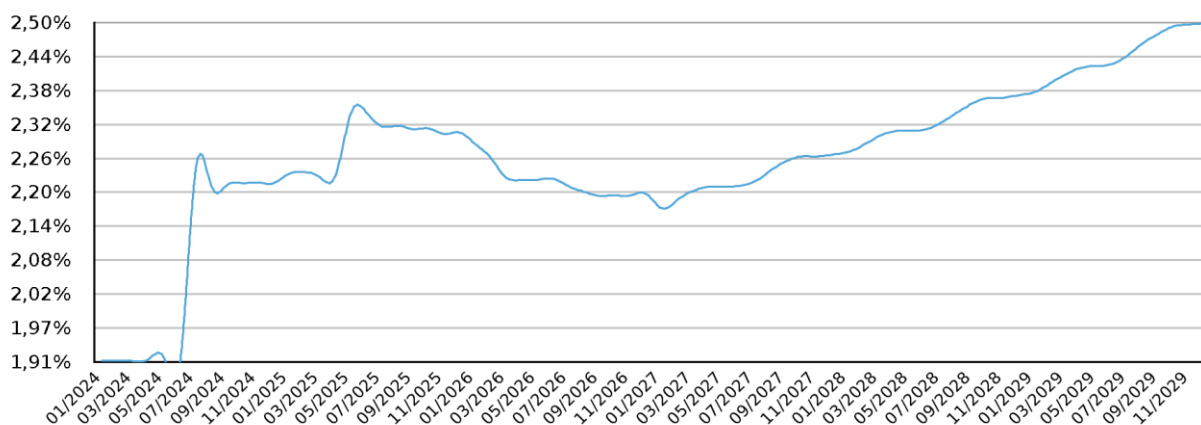
- Les subventions : 6.1 M€ ;
- Le FCTVA : 3.1 M€ ;
- L'autofinancement : 22.8 M € composé du virement de section (16.1 M€) et des amortissements (6.7 M€) ;

Notons que la section d'investissement est autofinancée et qu'aucun recours à l'emprunt n'est prévu pour 2026. En effet, la totalité des excédents de l'exercice 2025 est affectée au financement des dépenses d'équipement.

## Synthèse de la dette au 01/01/2026

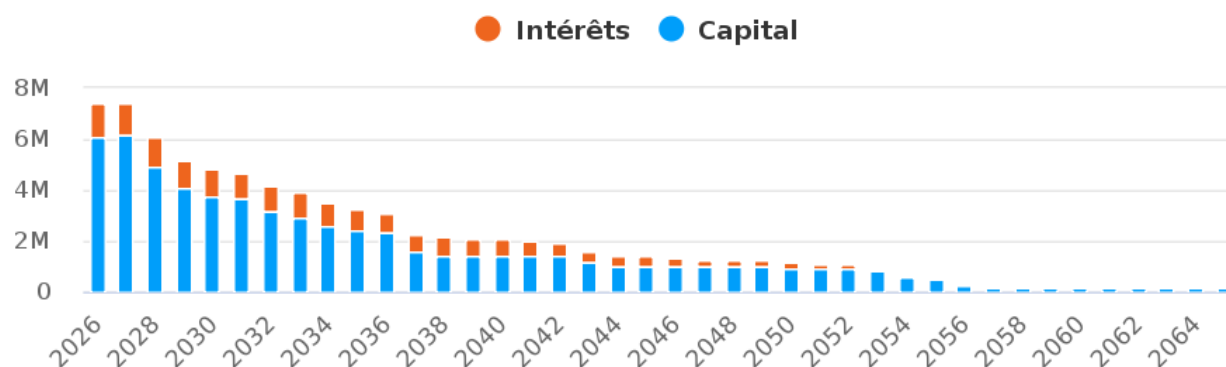
| Capital restant dû (CRD) | Taux moyen (ExEx,Annuel) | Durée de vie résiduelle | Durée de vie moyenne | Nombre de lignes |
|--------------------------|--------------------------|-------------------------|----------------------|------------------|
| 57 800 622.69 €          | 2,31 %                   | 18 ans et 8 mois        | 9 ans et 7 mois      | 48               |

### Evolution annuelle du taux moyen (en %)



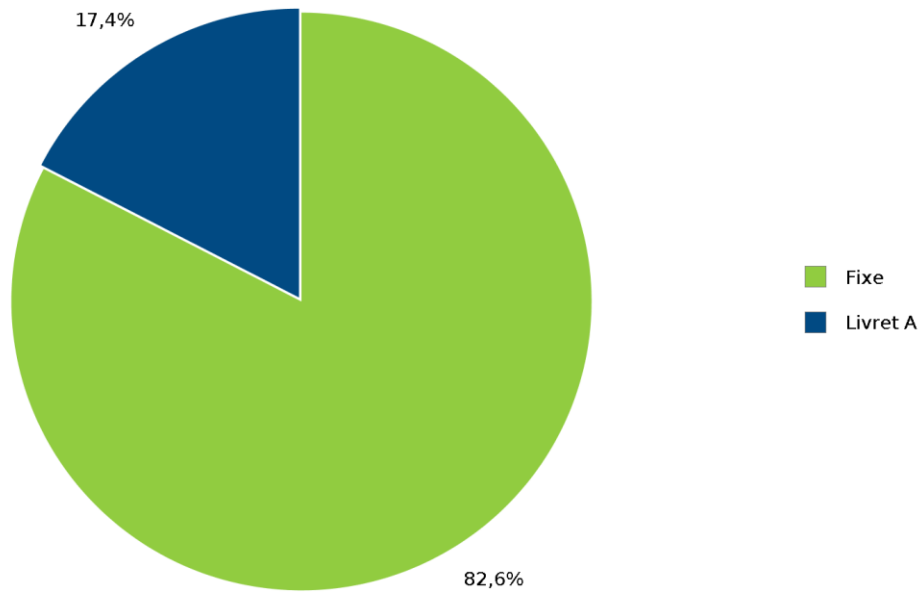
© Finance Active

## Profil d'extinction de la dette



## Dette par type de risque

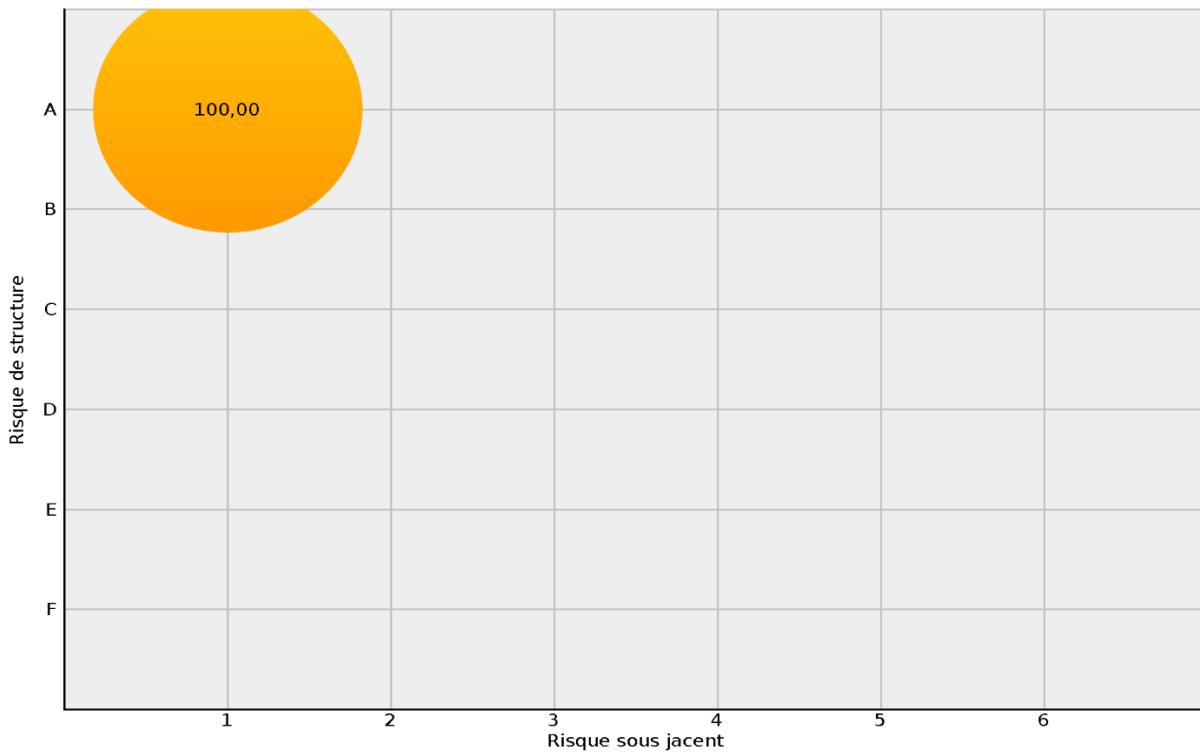
| Type                        | Capital Restant Dû     | % d'exposition  | Taux moyen (ExEx,Annuel) |
|-----------------------------|------------------------|-----------------|--------------------------|
| Fixe                        | 47 734 956.07 €        | 82,59 %         | 2,31 %                   |
| Variable                    | 0.00 €                 | 0,00 %          | 0,00 %                   |
| Livret A                    | 10 065 666.62 €        | 17,41 %         | 2,30 %                   |
| <b>Ensemble des risques</b> | <b>57 800 622.69 €</b> | <b>100,00 %</b> | <b>2,31 %</b>            |



© Finance Active

Taille de la bulle = % du CRD

Risque faible

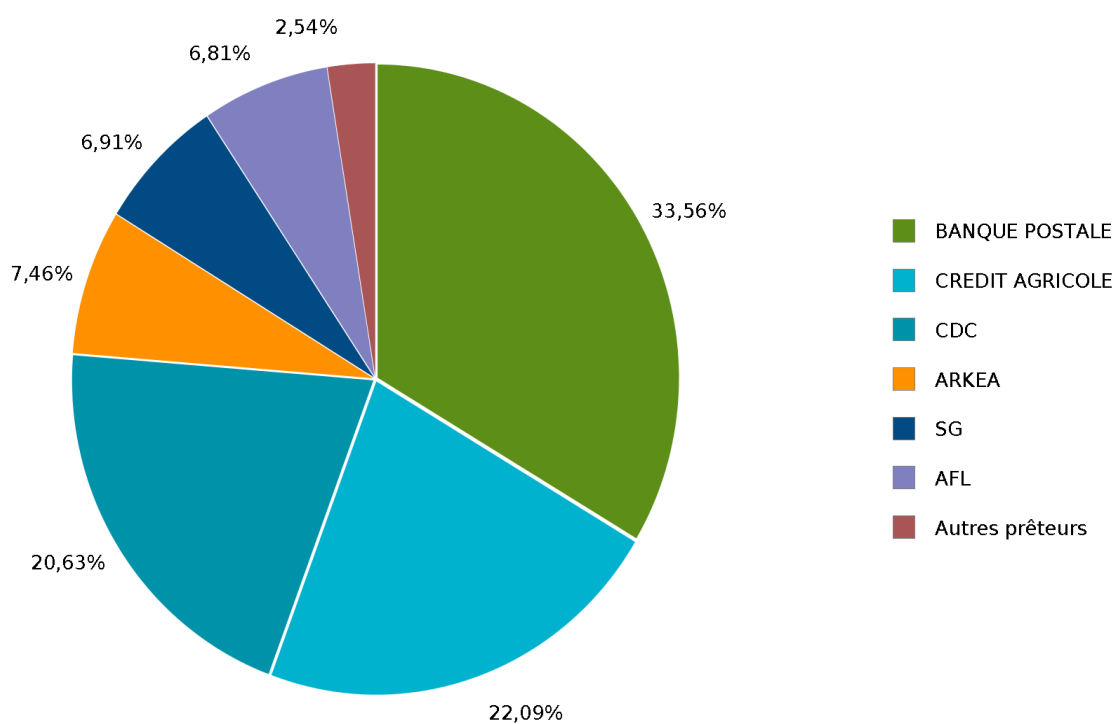


Risque élevé

© Finance Active

**Dette par prêteur**

| Prêteur                               | Capital Restant Dû     | % du CRD        |
|---------------------------------------|------------------------|-----------------|
| BANQUE POSTALE                        | 19 400 257.80 €        | 33,56 %         |
| CREDIT AGRICOLE                       | 12 767 521.45 €        | 22,09 %         |
| CAISSE DES DEPOTS ET<br>CONSIGNATIONS | 11 923 003.38 €        | 20,63 %         |
| ARKEA                                 | 4 312 106.60 €         | 7,46 %          |
| SOCIETE GENERALE                      | 3 993 750.00 €         | 6,91 %          |
| Agence France Locale                  | 3 933 333.34 €         | 6,81 %          |
| Autres prêteurs                       | 1 470 650.12 €         | 2,54 %          |
| <b>Ensemble des prêteurs</b>          | <b>57 800 622.69 €</b> | <b>100,00 %</b> |



© Finance Active

**Budget Primitif 2026- Budget Annexe « Production d'énergie »**

Le Budget Primitif 2026 intègre les résultats de l'exercice 2025 qui se présentent comme suit :

**Section de Fonctionnement :**

|  |                     |
|--|---------------------|
| Dépenses                                 | - €                 |
| Recettes                                 | 9 433,06 €          |
| <b>Résultat de l'exercice</b>            | <b>9 433,06 €</b>   |
| Excédent antérieur reporté               | 119 987,40 €        |
| <b>Résultat cumulé de fonctionnement</b> | <b>129 420,46 €</b> |

**Section d'investissement :**

|  |            |
|--|------------|
| Dépenses   | - €        |
| Recettes   | - €        |
| <b>Résultat de l'exercice</b>                    | <b>- €</b> |
| Excédent antérieur reporté                       | - €        |
| <b>Solde cumulé d'exécution d'investissement</b> | <b>- €</b> |

**Ensemble**

|                               |                     |
|-------------------------------|---------------------|
| Dépenses                      | - €                 |
| Recettes                      | 9 433,06 €          |
| <b>Résultat de l'exercice</b> | <b>9 433,06 €</b>   |
| Excédent antérieur reporté    | 119 987,40 €        |
| <b>Résultat cumulé</b>        | <b>129 420,46 €</b> |

**Restes à réaliser :**

|                                    |            |
|------------------------------------|------------|
| Dépenses                           | - €        |
| Recettes                           | - €        |
| <b>Solde des restes à réaliser</b> | <b>- €</b> |

Ces résultats sont reportés dans le budget 2026 comme suit :

|   |                     |
|---|---------------------|
| <b>Déficit d'investissement reporté (001)</b>       | <b>- €</b>          |
| <b>Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)</b> | <b>- €</b>          |
| <b>Excédent de fonctionnement reporté (002)</b>     | <b>129 420,46 €</b> |

La section de fonctionnement du Budget Primitif Annexe « Production d'Énergie » est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 139 420.46 €.

| Chapitre   | BP 2025           | BP 2026           |
|--|-------------------|-------------------|
| 011 - Charges à caractère général  | 129 987,40        | 139 420,46        |
| <b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>  | <b>129 987,40</b> | <b>139 420,46</b> |
| 002 - Résultat d'exploitation reporté                                    | 119 987,40        | 129 420,46        |
| 70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises | 10 000,00         | 10 000,00         |
| <b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>  | <b>129 987,40</b> | <b>139 420,46</b> |

Parmi les dépenses de la section de fonctionnement, on retrouve principalement :

- L'entretien des installations ;
- La réparation des installations.

Parmi les recettes de la section de fonctionnement, on retrouve principalement :

- La revente d'électricité.

Ce budget ne dispose pas de section d'investissement.